



**Conseil Municipal du 3 septembre 2020
Procès-verbal de séance**

NOMBRE DE MEMBRES :

Composant le conseil : 27

En exercice : 27

Présents à la séance : 24

Convoqués le : 28 août 2020

Présents : Patrice SAINSARD, Maria-Gabriela BOBAULT, Jean-Pierre TROTIN, Sophie DESFORGES, Jean-Marie ANNA, Jean-Paul ANNA, Virginie FLAUX, Benoît BERTIN, Bernard BOULEY, Bruno DEROUIN, Laurent DUCRUIT, Valérie MECHIN QUENSIERRE, Stéphanie DE BIASIO, Xavier GORECKI, Amélie FERLAY, Julie ANDRE, Margaux PALFROY, Michel HOOG, Catherine BOSC BIERNE, Sylvie GRANGIER, Vincent DAMASIEWICZ, Marjorie FROGER, Violaine PAPI, et Catherine ESTRADE, Conseillers Municipaux, lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement, en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ont donné pouvoir : Gwladys RIVIERE, pouvoir à Patrice SAINSARD ; Patrick DE BRABANDER, pouvoir à Benoît BERTIN ; Juan MARTIN, pouvoir à Violaine PAPI.

Secrétaire de séance : Sophie DESFORGES

L'an deux mille vingt, le trois septembre à vingt heures trente, les membres composant le Conseil municipal de Milly-la-Forêt se sont réunis au nombre de vingt-quatre, à la salle des fêtes en raison de l'épidémie de Covid-19, sous la présidence de Monsieur Patrice SAINSARD, Maire.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil Municipal.

Madame Sophie DESFORGES a été désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

Le procès-verbal de la séance du 15 juillet 2020 est adopté à l'unanimité.

1- Fixation des modalités de dépôt de listes de candidats à la Commission d'Appel d'Offres.

Monsieur le Maire explique que l'article D.1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que « l'assemblée délibérante [...] fixe les conditions de dépôt des listes ». Il ajoute que ces conditions doivent faire l'objet d'une délibération expresse qui peut être adoptée juste avant ledit dépôt et l'élection elle-même, au cours de la même séance.

1

Monsieur le Maire propose donc au Conseil municipal de fixer les modalités de dépôt des listes de candidats comme suit : Le dépôt des listes de candidats titulaires et suppléants à la commission d'appel d'offres doit être formellement communiqué à l'oral, devant le Conseil municipal, juste avant le scrutin, par chacune des têtes de liste.

Après délibération, le Conseil municipal décide à l'unanimité sans abstention de fixer les modalités de dépôt des listes de candidats à la commission d'appel d'offres comme suit : Le dépôt des listes de candidats titulaires et suppléants à la commission d'appel d'offres doit être formellement communiqué à l'oral, devant le Conseil municipal, juste avant le scrutin, par chacune des têtes de liste.

2- Election des membres de la Commission d'Appel d'Offres.

Monsieur le Maire explique que lors de sa séance en date du 15 juillet dernier, le Conseil municipal a procédé à l'élection des membres de la CAO à partir des listes fournies par les candidats. Cependant, certaines de ces listes ne comprenaient pas suffisamment de candidats titulaires et de candidats suppléants pour qu'il soit possible de déterminer le collège complet des membres suppléants à la fin du scrutin.

Monsieur le Maire indique qu'il est donc nécessaire de procéder à nouveau à l'élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres à des fins de consolidation juridique.

Il précise que les listes qui ne peuvent matériellement pas être composées de 5 titulaires et de 5 suppléants en raison de leur représentation au Conseil doivent comporter un maximum de candidats titulaires et suppléants.

Monsieur le Maire annonce la liste des candidats pour la liste Milly avec vous :

Candidats titulaires :

Jean-Marie ANNA
Jean-Paul ANNA
Patrick de BRABANDER
Xavier GORECKI
Bernard BOULEY

Candidats suppléants :

Bruno DEROUIN
Gwladys RIVIERE
Margaux PALFROY
Amélie FERLAY
Julie ANDRE

Monsieur le Maire invite Monsieur DAMASIEWICZ à communiquer oralement le nom des candidats de la liste Préservons Milly.

Monsieur DAMASIEWICZ annonce la liste des candidats pour la liste Préservons Milly :

Candidats titulaires :

Vincent DAMASIEWICZ
Sylvie GRANGIER

Candidats suppléants :

Michel HOOG
Catherine BOSC BIERNE

Monsieur le Maire invite Madame PAPI à communiquer oralement le nom des candidats de la liste Tous Unis pour Milly.

Madame PAPI annonce la liste des candidats pour la liste Tous Unis pour Milly :

Candidat titulaire :

Marjorie FROGER

Candidat suppléant :

Violaine PAPI

Madame Catherine ESTRADE annonce être candidat titulaire pour la liste Milly-la-Forêt Passionnément.

Monsieur le Maire suspend la séance à 20h55 pour faciliter la préparation et la distribution des bulletins de vote.

Reprise de la séance à 21h00.

Mesdames ESTRADE et FROGER sont désignées assesseurs.

Le Conseil municipal procède donc à l'élection des nouveaux membres titulaires et suppléants de la C.A.O au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste. Le vote a lieu à scrutin secret.

Le dépouillement des votes donne les résultats suivants :

Nombre de votants : 27
Bulletins blancs ou nuls : 0
Nombre de suffrages exprimés : 27
Sièges à pourvoir : 5
Quotient électoral : 5,4

Résultats :

- Liste « Milly avec vous » : dix-neuf voix (19)
- Liste « Préservons Milly » : quatre voix (4)
- Liste « Tous Unis pour Milly » : trois voix (3)
- Liste « Milly-la-Forêt Passionnément » : 1 voix (1)

Monsieur le Maire suspend la séance à 21h07 pour effectuer les calculs.

Reprise de la séance à 21h15.

3 sièges sont donc attribués à la liste Milly avec vous, 1 siège est attribué à la liste Préservons Milly et 1 siège est attribué à la liste Tous Unis pour Milly, selon le principe de la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Ont donc été élus :

Représentants titulaires : Monsieur Jean-Marie ANNA, Monsieur Jean-Paul ANNA, Monsieur Patrick de BRABANDER, Monsieur Vincent DAMASIEWICZ, Madame Marjorie FROGER.



Représentants suppléants : Monsieur Bruno DEROUIN, Madame Gwladys RIVIERE, Madame Margaux PALFROY, Monsieur Michel HOOG, Madame Violaine PAPI.

Monsieur le Maire précise que la présente délibération se substitue la précédente délibération n°DEL.15.07.20.06 en date du 15 juillet 2020 relative à l'élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres Communale.

Monsieur DAMASIEWICZ souhaite prendre la parole : « *S'il vous plaît, j'avais une question à poser à M. le Maire. Nous venons de procéder à l'élection des membres de la commission d'appel d'offres, formalité déjà remplie mais apparemment mal remplie. Je souhaitais faire remarquer que la commission d'appel d'offres s'est réunie seulement 3 fois sur les 2 derniers mandats d'après ce que j'ai relevé : en mai 2008, en octobre 2008 et en avril 2011. Donc, je souhaitais demander à M. le Maire pour quelle raison la commission d'appel d'offres, d'après les éléments dont je dispose, s'est réunie seulement 3 fois.* »

Monsieur le Maire répond que la CAO ne s'est pas réunie qu'en 2008 et précise qu'elle se réunit régulièrement.

Monsieur DAMASIEWICZ souhaite obtenir des précisions sur le terme « régulièrement »

Monsieur le Maire explique que la CAO se réunit de manière systématique dès que la collectivité passe un marché.

Monsieur DAMASIEWICZ demande si c'est généralement retranscrit dans les conseils municipaux.

Monsieur le Maire répond que non.

Monsieur DAMASIEWICZ demande si ce n'est pas systématique.

Monsieur le Maire lui confirme que non.

3- Révision de la délibération sur les indemnités de fonction des adjoints et des conseillers municipaux délégués.

Monsieur le Maire explique que la délibération fixant les indemnités des adjoints et des conseillers délégués doit être revue.

Il indique que cette dernière n'aurait pas dû faire apparaître le montant majoré qui sera effectivement perçu par les adjoints mais le montant avant majoration.

Après délibération, le Conseil municipal **décide à la majorité (4 ABSTENTIONS de Madame ESTRADE, Madame FROGER, Madame PAPI et Monsieur MARTIN (pouvoir à Violaine PAPI) et 4 CONTRE de Monsieur DAMASIEWICZ, Madame GRANGIER, Monsieur HOOG et Madame BOSC BIERNE)**

- De fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions d'adjoints, et de conseillers municipaux délégués ainsi qu'il suit :
 - Maires adjoints : 684,52 euros
 - Conseillers municipaux délégués : 684,52 euros

De dire que les indemnités seront versées depuis la date d'entrée en fonction des élus.

La délibération n°15.07.20.28 en date du 15 juillet 2020 portant sur la révision des indemnités de fonction des adjoints et des conseillers municipaux délégués est donc annulée.

4- Majoration des indemnités de fonction.

Monsieur le Maire rappelle que la Commune de Milly-la-Forêt avait la qualité de chef-lieu de canton avant la modification des limites territoriales des cantons prévus en application de la loi n°2013-403 du 17 mai 2013 relative à l'élection des conseillers départementaux, des conseillers municipaux et des conseillers communautaires et modifiant le calendrier électoral.

Il indique que cette situation permet au Conseil municipal de voter une majoration des indemnités de fonction du Maire et des adjoints de 15%.

Monsieur DAMASIEWICZ souhaite prendre la parole : *« Je souhaitais simplement dire concernant la majoration des indemnités de fonction des élus que nous nous étions abstenus la dernière fois en considérant qu'on ne pouvait pas préjuger du travail à réaliser. Mais après avoir lu le dernier bulletin municipal, nous avons décidé de voter contre cette majoration car il nous paraît évident que les promesses qui ont été faites par vous-même, M. le Maire, dans ce bulletin municipal ne pourront pas être tenues. Nous ne souhaitons donc pas cautionner ces promesses qui ne seront pas tenues selon nous, nous votons contre cette majoration des indemnités de fonction des élus car nous considérons qu'il n'est pas sérieux de promettre des choses qui ne seront pas tenues. »*

Monsieur le Maire répond qu'il prend note de cette remarque.

Madame FROGER considère qu'au regard de la crise sanitaire actuelle, il est indécent d'appliquer cette majoration.

Après délibération, le Conseil Municipal **décide à la majorité (7 CONTRE de Monsieur DAMASIEWICZ, Madame GRANGIER, Monsieur HOOG, Madame BOSC-BIERNE, Madame FROGER, Madame PAPI et Monsieur MARTIN (pouvoir à Madame PAPI) et 1 ABSTENTION de Madame ESTRADE)** de fixer le montant de la majoration des indemnités de fonction du Maire et des élus à 15%.

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à Madame Florence LEFEVRE, nouvelle responsable du service Affaires Générales qui a pris ses fonctions le 1^{er} septembre 2020.

Fin de la séance à 21h20.

Le Maire,
Patrice SAINSARD.

